

SÉANCE PLENIERE DU 5 DÉCEMBRE 2025

Renforcer la participation des jeunes dans la coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin supérieur

**Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 5 décembre 2025 et sur proposition de la
Commission Culture – Jeunesse – Formation et Sport,**

1. constate que la participation active des jeunes aux processus décisionnels politiques et sociaux est une condition essentielle pour la pérennité de la coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin supérieur ;
2. souligne qu'il existe déjà de nombreuses initiatives visant à promouvoir la participation des jeunes dans l'espace du Rhin supérieur, telles que l'association Jugendparlament am Oberrhein e.V. (Parlement des jeunes du Rhin supérieur) ou le Forum trinational de la jeunesse organisé sous l'égide de la Conférence du Rhin supérieur. Ces structures existantes apportent une contribution précieuse au renforcement de la conscience européenne des jeunes, de leur participation aux processus démocratiques et des échanges interculturels ;
3. salue l'idée lancée par la Conférence du Rhin supérieur de créer un « Conseil des jeunes du Rhin supérieur » qui permettrait aux jeunes de toute la région frontalière de faire état régulièrement de leurs perspectives, de leurs préoccupations et de leurs idées dans le cadre de la coopération transfrontalière. Cette initiative viendrait compléter les offres existantes et ouvrirait de nouvelles perspectives pour intégrer encore davantage la voix de la jeune génération dans le travail commun dans l'espace du Rhin supérieur ;
4. charge la commission « Culture – Jeunesse Éducation – Sport » d'examiner, en collaboration avec le groupe de travail Jeunesse de la Conférence du Rhin supérieur, dans quelles conditions et avec quelle forme de participation des jeunes un projet tel que le « Conseil des jeunes du Rhin supérieur » pourrait être conçu de manière judicieuse et viable ;
5. constate que les résultats du Forum de la jeunesse 2025, organisé sous l'égide de la Conférence du Rhin supérieur, serviront de base à la poursuite des réflexions sur la participation future des jeunes dans l'espace du Rhin supérieur. Sur cette base, il convient d'examiner si et sous quelle forme le projet « Conseil des jeunes du Rhin supérieur » peut être développé conjointement. La mise en œuvre de mesures appropriées suppose un intérêt suffisant de la part des jeunes.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en France :
 - à la Préfecture de la Région Grand Est
 - à la Région Grand Est
 - à la Collectivité européenne d'Alsace



- en Allemagne :
 - au Gouvernement du Bade-Wurtemberg
 - au Gouvernement de la Rhénanie-Palatinat
- en Suisse :
 - à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
- au niveau transfrontalier :
 - à l'Assemblée parlementaire franco-allemande (pour information)
 - au Comité de coopération transfrontalière franco-allemand (pour information)
 - à la Conférence du Rhin supérieur (pour information)